

Avis et prise de position

Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

Numéro 49, hiver–printemps 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17800ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1991). Avis et prise de position. *Continuité*, (49), 61–62.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

FOYER SAINT-ANTOINE: UN LONG COMBAT

À Longueuil, l'épineux dossier du foyer Saint-Antoine, sujet de controverses depuis des mois, voire des années, vient de connaître un dénouement spectaculaire. Hospice érigé en 1877 et propriété de la congrégation des Soeurs Grises pendant plus d'un siècle, le bâtiment fut vendu en 1986. (Voir *Continuité*, n° 46, hiver 1990, p. 18). Les nouveaux propriétaires présentent un projet qui prévoyait la transformation du bâtiment en bureaux et en commerces dont les conséquences sur ce quartier historique et résidentiel pouvaient se révéler catastrophiques. L'opposition des résidents du Vieux-Longueuil fut immédiate et d'autant plus vive que le projet prévoyait également la construction d'un autre bâtiment, celui-là de quatre étages et dans le jardin du foyer!

Début mars 1991, le conseil municipal adoptait, sans débat et en fin de séance, un règlement omnibus qui pavait la voie à la réalisation du projet contesté. Pour amener le conseil à retirer son projet ou, du moins, le soumettre à un référendum, 1153 signatures au registre municipal étaient nécessaires. Sous l'impulsion de l'Association des résidents du Vieux-Longueuil et des Amis du foyer Saint-Antoine, 2565 résidents se déplacèrent. Le projet fut aussitôt retiré. Certes l'avenir du foyer n'est pas assuré pour autant et la véritable victoire ne sera réellement acquise que lorsqu'aura été trouvée une solution viable à la réutilisation du bâtiment. Les Amis du foyer Saint-Antoine préconisent une fonction culturelle et communautaire qui, en un sens, perpétuerait la vocation originelle.

DEUX BOISÉS MENACÉS

Dans le quartier de Côte-des-Neiges, l'École des hautes études commerciales (H.É.C.) est de plus en plus à l'étroit dans ses locaux de la rue Decelles. Des pourparlers sont en cours pour acquérir une partie du terrain du collège Brébeuf et y construire un nouvel édifice. Situé entre le collège et la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, ce terrain est en grande partie un magnifique boisé. Cette érablière est la seule parcelle naturelle qui subsiste dans la Côte-des-Neiges. On peut considérer que c'est là le seul témoin de l'environnement que découvrirent les censitaires de la nouvelle côte Notre-Dame-des-Neiges lorsqu'ils s'y établirent en 1698. Il faut absolument concilier la nouvelle implantation

et la conservation impérative du boisé. Un défi stimulant pour une faculté d'aménagement?

À Laval, des citoyens se sont regroupés pour promouvoir la conservation du boisé Papineau dont la superficie est comparable à celle du parc du Mont-Royal. Une affiche a été réalisée pour inviter la population à découvrir ce lieu magnifique abritant quatre écosystèmes: la forêt, la prairie, les marais et les ruisseaux. La prise de conscience de la richesse que constituent les espaces verts naturels dans un milieu soumis aux importantes pressions du développement urbain est une condition essentielle pour éviter la répétition d'irréversibles erreurs.

qualité inégale, qui révèle la faiblesse de la direction scientifique du projet. Quelques articles, dont celui de Luc Noppen sur l'arrondissement historique du Vieux-Québec (p. 77-108), constituent cependant de belles synthèses des recherches déjà effectuées par leurs auteurs.

L'article sur le Séminaire de Québec (p. 167-179) est d'un intérêt certain car il clarifie plusieurs points obscurs dans l'histoire des bâtiments de cette institution, tout en reconnaissant la rareté des documents pour les années 1670 et 1680. Pourtant, cet article commet une erreur devenue traditionnelle en histoire de l'architecture au Québec, celle de ne pas considérer la typologie française qui est à la source de l'architecture dans la colonie. Le plan d'ensemble originel du Séminaire serait vraisemblablement celui d'un château français avec ailes latérales autour d'une cour d'honneur fermée à l'avant par un simple mur. Ainsi, le déplacement de la chapelle au XVIII^e siècle implique un changement en faveur d'un schéma à cour fermée, entourée de bâtiments d'importance égale sur les quatre faces. Ces considérations importantes sont absentes de l'article, qui met l'accent sur la continuité plutôt que sur les changements.

Le texte sur l'Hôpital général de Québec (p. 211-215) parle peu des bâtiments. Les différentes constructions ne sont mentionnées qu'à travers un résumé rapide de l'histoire de l'institution. Peu de sources sont indiquées et l'ouvrage de Ramsay Traquair (*The Old Architecture of Quebec*, Toronto, MacMillan, 1947) aurait dû faire partie de celles-là, d'autant plus que des hypothèses présentées comme de simples faits par les deux auteurs en proviennent directement ou indirectement.

Un point important que les directeurs de la publication auraient dû inscrire à leur projet est celui des motifs de classement des monuments en question. Certains auteurs, dont Jacques Robert, ont pris l'initiative. Pour la «Chapelle de pro-

cession sud-ouest de Saint-Nicolas» (p. 345), celui-ci mentionne le déménagement, le démantèlement et la reconstruction du bâtiment pour conclure que la chapelle «présente un très faible caractère d'authenticité» (p. 345). En revanche, d'autres auteurs manquent à soulever des problèmes évidents. Dans l'article portant sur le mur de pierre à l'emplacement de l'école Notre-Dame-des-Victoires à Québec (p. 116), l'auteur ne semble pas être choquée par le fait que ce mur de pierre a été classé monument historique l'année même où on l'a construit, soit en 1962.

Un ouvrage de référence de ce genre devrait aussi inclure un relevé de chacun des bâtiments traités, ou, à tout le moins, un plan du niveau principal. De cette façon, l'illustration aurait contribué à documenter les bâtiments au lieu de décorer des textes. De même, la direction aurait dû demander à tous les auteurs de respecter les unités de mesure historiques (pieds français, pieds anglais). Des recherches italiennes comme celles de L. Benevolo démontrent très clairement la nécessité d'utiliser ces unités.

Il ne fait aucun doute que la cohérence et l'utilité d'un tel ouvrage n'auraient pu être assurées que par le respect de principes scientifiques établis. Ce n'est pas un comité de révision qui pouvait corriger tous ces torts une fois que les articles ont été rédigés. Si quelques textes demeurent intéressants et bien illustrés, cela ne reflète pas la conception globale de l'ouvrage. Il est malheureux que cette occasion unique de faire le point sur les monuments et les sites historiques du Québec ait été traitée ainsi, et il est à souhaiter que le second volume, qui abordera l'ouest du Québec, sera réalisé selon des critères plus rigoureux.

Marc Grignon

Historien de l'architecture,
M.I.T.

L'ENTREPÔT P.T. LÉGARÉ DÉMOLI

En avril dernier, la Ville de Québec a procédé à la démolition de l'entrepôt P.T. Légaré, un des plus anciens des grands édifices commerciaux de la rue Saint-Paul. Construit vers 1880 et agrandi en 1919, l'entrepôt Légaré avait été acquis en 1989 par la Ville de Québec qui préconisait sa conversion en stationnement étagé pour les employés de l'Hôtel-Dieu. C'était là surévaluer les possibilités structurales d'un bâtiment par ailleurs fort sain. Une destination résidentielle eut été beaucoup plus réaliste et plus intéressante pour la revitalisation et la conservation du secteur. Le projet de stationnement ayant été abandonné, on a démolit le bâtiment en invoquant son absence de valeur patrimoniale. La classification des bâtiments du Vieux-Québec accor-



dait pourtant à l'entrepôt Légaré le statut de «bâtiment à conserver et à préserver», catégorie dont fait partie la majorité des bâtiments de l'arrondissement historique. Le ministère des Affaires culturelles a donné son accord à la démolition.

De plus, l'édifice a été démolit sans qu'aucune étude de réutilisation ne soit réalisée ni qu'un plan de remplacement du site n'ait été autorisé. Aux dernières nouvelles, un projet de construction résidentielle serait en vue. (Photo: C.M.S.Q.)

ADIEU MAISON HENRY! ADIEU LES INTÉRIEURS!

La préoccupation pour la protection des intérieurs anciens est présente depuis un siècle aux États-Unis et en Ontario, alors que le Québec accuse un retard important dans le domaine. Le 5 juin 1989, la Ville de Québec commandait une étude pour établir un concept viable et réaliste d'ouverture des intérieurs anciens au public et créer un circuit de visites de ces intérieurs. Au même moment, le Conseil des monuments et sites du Québec obtenait le classement de la maison Henry, sur la Grande Allée à Québec, incluant le mobilier d'époque et les éléments architecturaux intérieurs. Cette reconnaissance présageait le début d'une sauvegarde des intérieurs québécois accompagnée d'une volonté ferme de la Ville d'instituer un «circuit des intérieurs» comme outil de promotion touristique et d'éducation populaire. Afin de confirmer cette volonté, le ministère des Affaires culturelles et la Ville, dans le protocole d'entente sur la mise en valeur des biens culturels, incluaient une provision spéciale au

projet 1.2.9 pour le «Réseau des intérieurs – Fonds de démarrage» pour lequel on avait prévu la somme de 1 663 800 dollars pour trois ans (entente signée en octobre 1990). Or, la Ville annonce au début d'avril 1991 qu'elle abandonne le projet de réseau des intérieurs, et remet aux propriétaires la maison Henry qu'elle détenait en location depuis 2 ans.

La Ville est-elle consciente qu'il ne reste que très peu d'intérieurs anciens dans la région de Québec puisque les villas Cataraqui, Hamel-Bruneau et Bagatelle ne sont que des coquilles vidées de leur contenu d'origine? La maison Henry est un exemple intégral de ces intérieurs victoriens qui fascinent les touristes québécois et étrangers. La privatisation de la villa et de son jardin aura pour conséquence immédiate la perte d'un intérieur classé, des composantes architecturales qui en font un site historique et, surtout, se traduira probablement par le morcellement du terrain comme cela s'est produit pour le site de la villa Lee,

au coin de la rue du Parc et du chemin Saint-Louis.

Lors d'un colloque tenu le 13 octobre 1990 sur l'avenir de la Grande Allée, des éléments de consensus furent dégagés sur son caractère, notamment sur la nécessité, à court terme, de l'inclure dans l'arrondissement historique de Québec. Le Conseil des monuments et sites du Québec dépose une demande en ce sens au ministère des Affaires culturelles du Québec. Au cœur d'un arrondissement historique, placée dans l'aire de protection de la maison Kriehoff, elle-même classée monument historique, la maison Henry survivra-t-elle à la vente du site et du bâtiment? Le ministère des Affaires culturelles, en versant un montant substantiel au fonds de démarrage du réseau des intérieurs, confirmait son désir de voir naître un tel projet. Qu'advient-il des 1 663 800 dollars réservés exclusivement dans l'entente M.A.C.-Ville pour ce réseau des intérieurs?

S.O.S. MONTMORENCY

Devant la menace de privatisation du domaine Montmorency à Beauport et le projet d'y construire 150 logements en copropriété ainsi qu'un funiculaire, le Conseil des monuments et sites du Québec demandait au ministère des Affaires culturelles le classement immédiat de la maison Montmorency, du domaine qui l'entoure ainsi que du site des chutes Montmorency comme éléments significatifs et marquants du patrimoine architectural et naturel québécois. La maison Montmorency est la première villa érigée au pays après la Conquête. Construite entre 1780 et 1781 par le gouverneur Frederick Haldimand, elle témoigne aujourd'hui des splendeurs d'une architecture dont il ne subsiste au Québec que quelques rares exemples. Mentionnons d'ailleurs qu'en 1976 la maison, le domaine et les chutes étaient classés par le gouvernement fédéral comme un «lieu historique d'importance nationale».

De surcroît, le site naturel des chutes Montmorency, qui au cours des ans n'a subi aucune modification majeure, compte parmi les plus beaux panoramas d'Amérique du Nord. À ce titre, il est un atout touristique important pour toute la région et ne le demeurera que s'il jouit d'une protection des plus rigoureuses. La commercialisation à outrance y est à proscrire et seuls des aménagements raisonnables et minimes des lieux, afin de les rendre plus accessibles, seraient acceptables.

Une pétition contre le projet immobilier a été lancée par l'Association des citoyens de Beauport et le Conseil de l'environnement des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Finalement, le projet de construction a été abandonné mais l'aménagement du site est toujours à l'étude. Le Conseil des monuments et sites du Québec espère un classement du domaine et de ses composantes dans les plus brefs délais.

DÉMOLITION AU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Au début du mois de mars, Travaux Publics Canada a procédé à la démolition des structures tubulaires et des passerelles surélevées qui défingraient depuis sept ans le front maritime de Québec. Cette initiative faisait suite aux recommandations du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Depuis maintenant plusieurs années, le Conseil des monuments et sites coordonne les démarches de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port dont l'effort soutenu a

réussi à mettre un frein – au moins temporairement – à l'érection graduelle d'un rideau de bâtiments et de structures «à l'américaine» entre la vieille ville de Québec et le fleuve.

Toujours selon les recommandations du rapport, l'édifice du Havre devrait aussi être démolit pour dégager les promenades devant l'Agora. La Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port s'en réjouit sans toutefois relâcher sa vigilance.

CONCILIATION PROBLÉMATIQUE

Alors que progressent rapidement les travaux qui vont mener à la remise en eau de l'entrée aval du canal Lachine, la mise en valeur globale de l'ensemble urbain que traverse le canal est plus problématique. Si l'intérêt patrimonial de ce berceau de l'industrialisation au Canada est maintenant reconnu, la conciliation des préoccupations patrimoniales, environnementales et socio-économiques est encore loin d'être réalisée. Le développement du parc industriel projeté dans

ce quartier, où le problème de l'emploi est particulièrement aigu, doit respecter l'importance socio-historique de ce secteur. Mais les juridictions sont multiples et les décisions relèvent de différentes instances. Il conviendrait donc d'établir un lieu de convergence qui seul permettrait d'élaborer efficacement une mise en valeur intégrant les préoccupations sociales, économiques, environnementales et patrimoniales.